

Politique agricole commune et élevage ovin extensif en Crau : une forte incitation à l'augmentation de la productivité du travail

*J. PLUVINAGE, INRA SAD LECSA, Montpellier
P. FABRE, EDE des Bouches du Rhône, Aix en Provence*

RÉSUMÉ – Cette communication a pour objet de montrer que les mécanismes de soutien de la production ovine qui se sont mis en place depuis le début des années 80 ont eu pour conséquence un accroissement de la taille des troupeaux extensifs en Crau, accompagné d'une simplification des systèmes d'élevage.

L'apparition récente des références individuelles pour les droits à subvention va inciter encore les éleveurs à augmenter leur productivité du travail, les critères de productivité physique des animaux devenant plus secondaires.

L'importance croissante du poids des subventions dans la recette ovine des exploitations (jusqu'à 50 %) n'a pas diminué la nécessité pour les élevages de rester très compétitif et de diminuer encore le temps de travail passé pour chaque brebis.

Common agricultural policy and extensive sheep farming in Crau : Encouragement to increase manpower productivity

J. PLUVINAGE, P. FABRE

Renc. Rech. Ruminants, 1994, 1, 21 - 24

SUMMARY – The aim of this communication is to show that the measures which were introduced in the 80s for sustaining sheep production have resulted in an increase of flock size and a maximum simplification of husbandry systems.

The recent introduction of rights of individuals sheep rearers to subvention will further increase their productivity thus factors such as the physical production of individual animals becoming less important.

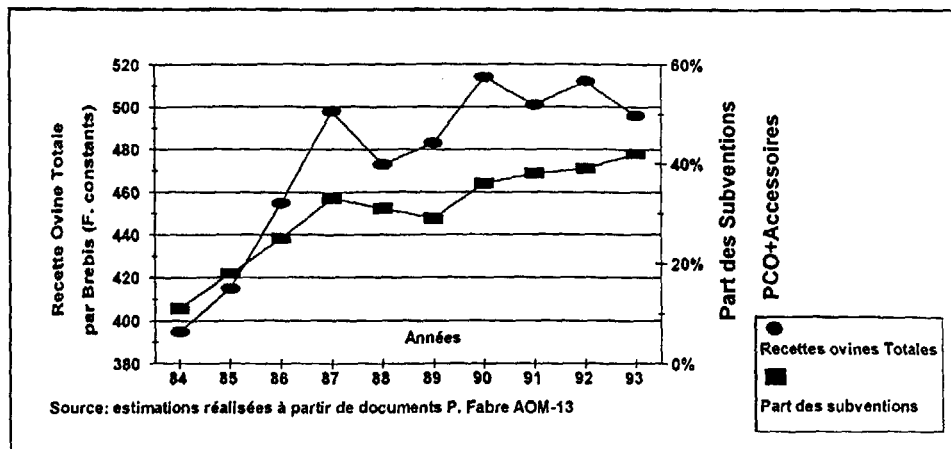
The importance of the increasing weight of subvention in the income from sheep production (up to 50 %) has not reduced the necessity of sheep rearers to remain very competitive and to further reduce the amount of working hours spent on each sheep.

INTRODUCTION ET PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

L'application de la PAC à l'élevage ovin, observée dans les Bouches du Rhône, est une opportunité de réflexion intéressante, puisque le principe du système de soutien de mar-

chés de la viande ovine ne liant plus le montant de la subvention versée aux performances productrices de chaque animal, est déjà ancien. Ceci donne le recul nécessaire pour juger des comportements d'adaptation des producteurs, aux principes actuels de la PAC, et à son application désormais à une grande partie des productions agricoles.

Graphique 1 : Evolution de la part, dans la recette ovine, des subventions liées au nombre de brebis (PCO et aides annexes)



Depuis 1993, s'ajoute à ce système la prise en compte des références individuelles ; malgré sa lourdeur administrative, ce mécanisme n'a pas vraiment apporté de contraintes supplémentaires dans les Bouches du Rhône car toute brebis éligible a pu être primée grâce au jeu de l'offre et de la demande, entre les éleveurs cessant leur activité et ceux augmentant leur troupeau. Cependant, la crise qui touche actuellement d'autres productions agricoles, notamment le foin de Crau, peut conduire à des augmentations, voire à des créations de nouveaux troupeaux. Le système d'élevage craven classique est très largement extensif basé sur le gardiennage de troupeaux importants (de 500 à plus de 1 000 têtes environ, de 1 000 à 2 000 en été) sur des parcours du 15 février au 10 juin (2 brebis/ha) et sur les alpages du 10 juin au 15 septembre (1brebis/ha). Durant l'automne et le début de l'hiver (période de mise bas et d'allaitement), les brebis bénéficient d'un pâturage plus intensif (dernière repousse des prés de Crau, 10 brebis/ha). La productivité numérique de ces troupeaux oscille autour de 0,9.

L'objet de notre communication est de montrer que dans cet environnement économique nouveau, l'amélioration de la productivité du travail (concept pris dans sa signification la plus générale : nombre d'animaux dont peut s'occuper un UTH) par aggrandissement du cheptel, ou diminution du temps qui lui est consacré, reste la seule voie d'évolution positive du revenu du travail dans l'élevage ovin (à l'exception des éleveurs qui vendent directement leurs agneaux aux consommateurs).

Dans une première partie, nous chercherons à montrer comment on peut repérer cette augmentation de la productivité du travail dans un ensemble de troupeaux qui sont déjà bien structurés ; l'effectif d'un troupeau craven est environ 5 fois plus élevé que celui d'un troupeau moyen français (PLUVINAGE et MOLENAT 1991).

L'insuffisance des sources statistiques conduit à analyser, dans un second temps, les mécanismes en cours, sur deux exemples précis : l'un, un éleveur spécialisé tente d'augmenter son cheptel, en maîtrisant ses charges supplémentaires, l'autre un éleveur producteur de foin de Crau cherche

à réduire sa main d'oeuvre nécessaire sur l'ensemble de l'exploitation tout en augmentant son effectif.

Tableau 1 : Evolution des troupeaux et effectifs ovins classés par type d'élevage en Crau

SUR 16 COMMUNES		unité	1983	1992	92/83 (%)
Herbaciens					
Cheptel (brebis mères)	brebis		37 918	35 904	- 5,3
Troupeaux (nb)	nb		105	78	- 25,7
Effectif moyen (brebis mères)	Brebis		361	460	27,5
Herbaciens spécialisés stabilisés					
Cheptel (brebis mères)	brebis		11 015	13 435	22,0
Troupeaux (nb)	nb		28	28	0,0
Effectif moyen (brebis mères)	brebis		393	480	22,1
Eleveurs -Producteurs de foin de Crau					
Cheptel (brebis mères)	brebis		56 409	61 381	8,8
Troupeaux (nb)	nb		81	73	- 9,9
Effectif moyen (brebis mères)	brebis		696	841	20,8
TOTAL CRAU					
Cheptel	brebis		105 342	110 720	5,1
Troupeaux	nb		214	179	- 16,4
Effectif moyen	brebis		492	619	25,7

Source : P. FABRE, 1993.

1. DIAGNOSTIC GLOBAL SUR L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL D'UN POINT DE VUE STATISTIQUE

L'évolution de l'élevage ovin en Crau (soit les 2/3 des brebis des Bouches du Rhône) est ici identifiée au niveau du troupeau (unités de gestion) qui nous apparaît une entité plus significative que l'éleveur ; le statut juridique des éleveurs, le système de prime actuel, conduisent en effet à recenser

un effectif légèrement plus grand d'éleveurs que de troupeaux réels.

Le dénombrement des troupeaux et des effectifs réalisé ici par les techniciens de l'EDE (FABRE, 1993) sur dix années est une source fiable, car il est construit à partir d'une connaissance individuelle des troupeaux. Les troupeaux sont classés en 3 groupes. Les «herbaciens» n'ont aucune terres en propriété ou en location et aucun autre capital que leur troupeau. Les «herbaciens spécialisés» proviennent du groupe précédent ; ils ont, à un moment donné, acquis une «place» d'hiver (près de Crau), ou de printemps (terres et parcours appelés «coussoul» en Crau) ; ils achètent sur pied des ressources fourragères complémentaires. Les «éleveurs-agriculteurs de foin de Crau» combinent une production végétale pour la vente, le foin de Crau, et l'élevage ovin, avec souvent la recherche d'un équilibre entre les deux productions.

L'augmentation, en 9 ans (cf. tableau 1), des effectifs de brebis par troupeau (+ 28% en Crau, + 22 % dans les Bouches du Rhône) traduit assez bien un mouvement que l'on retrouve dans le suivi des élevages sur le terrain.

L'évolution statistique du nombre d'agneaux produits par brebis est très difficile à cerner, de même que la quantité réelle de travail consacrée au troupeau (PLUVINAGE et MERCIER, 1994). On dispose cependant de renseignements issus d'enquêtes partielles où il apparaît une tendance assez grande à la simplification des modes de conduite de l'élevage. L'agnelage principal des brebis mérinos a lieu à l'automne, et classiquement on remettait le bélier dans le troupeau à cette époque, ce qui permettait d'assurer la fécondation des brebis qui, non remplies au printemps, voire un double agnelage pour les brebis ayant agnelé immédiatement après la redescende d'alpage ; aujourd'hui personne ne recherche les redoublements d'agnelage de brebis ; certains élevages en Crau ont même tendance à abandonner ou à diminuer l'importance de la lutte de rattrapage, par élimination des brebis qui agnellent au printemps, ce qui compliquait le gardiennage du troupeau sur la période de printemps en Crau et d'été en alpage. Par ailleurs, il apparaît de plus en plus d'éleveurs soucieux de résoudre des problèmes de gardiennage par la mise en place de clôtures amovibles ou permanentes. Le départ à la retraite de bergers conduit souvent à une suppression du poste de travail, au moins partiellement (remplacés parfois par des salariés à temps partiel ou de l'entraide).

2. DEUX CAS D'AUGMENTATION DE PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL EN ÉLEVAGE OVIN CRAVEN

Les deux situations d'éleveurs qui illustrent cette tendance générale à l'accélération de la recherche de gains de productivité du travail, concernent des élevages ovins de brebis mérinos d'Arles, inscrits à l'UPRA, avec une productivité numérique à peu près identique et assez classique en Crau oscillant autour de 0,90 selon les années.

La première situation est celle d'un jeune herbassier installé en 1982 avec 150 brebis, qui en possède 500 en 1993. Il ne détient aucune superficie en propriété ou en fermage. Il accède aux parcours de printemps et à l'alpage par l'intermédiaire de conventions pluri-annuelles. En automne, il loue

(juridiquement, il s'agit d'achats d'herbe sur pied) chaque année plusieurs places de 4ème coupe de foin de Crau qu'il pâture, soit à l'aide de filets, soit en gardiennage (utilisation des services d'un voisin durant cette période estimé à 0,3 UTH). En 1993, il a abandonné l'agnelage de rattrapage au printemps pour simplifier son travail au printemps et clôturer 25 hectares de parcours, ce qui lui permet de se décharger du travail de gardiennage quand cela est nécessaire.

Dans ses coûts de production (hors frais généraux de structures), ce sont les coûts des locations et achats d'herbe sur pied qui représentent la part la plus importante, soit 71 %. Ses recettes en 93, intègrent une part importante de subventions proportionnelles au cheptel (la PCO et l'aide au monde rural représentent le 3/3 de la recette et la prime à l'herbe 10 %). La stratégie de cet éleveur est d'augmenter progressivement le troupeau, en améliorant son organisation du travail : plus de parcelles clôturées au printemps (un 2ème enclos de 25 ha est en cours d'installation) et regroupement des places d'hiver en une seule place (soit 60 ha environ) si cela est possible.

Dans le deuxième exemple que nous avons choisi, il s'agit d'un agriculteur-éleveur, fermier d'une exploitation entièrement regroupée (80 ha de prairies de Crau, 120 ha de coussous et 50 ha de bois et marais). Le troupeau de 600 brebis est conduit toute l'année en clôtures (fixes et mobiles) exception faite de la période d'estive durant laquelle il est mis en pension chez un autre éleveur (c'est assez fréquent chez les éleveurs producteurs de foin qui souhaitent être entièrement disponibles pour cette production durant la période estivale). Il y a actuellement sur l'exploitation trois salariés (à 80 % du temps) plus l'exploitant qui s'occupe seul du troupeau. Il estime que cela lui prend la moitié de son temps de travail. Son objectif à court terme est à la fois de diminuer la main d'oeuvre salariée de 3 à 2 salariés, et d'augmenter le troupeau jusqu'à 800 brebis, taille maximale par rapport aux équipements et bergeries. L'exploitant envisage ces changements sans difficultés majeures dans le cadre de l'organisation actuelle de son exploitation où les agnelages sont regroupés au maximum à l'automne, les brebis agnelant au printemps étant systématiquement vendues. Dans ce cas, les progrès de productivité proviennent à la fois de l'augmentation du troupeau et de la diminution de la main d'oeuvre sur la production de foin de Crau (achat d'un groupeur de balles). Il est envisagé de faire pâture par les brebis une partie de la 1ère coupe et donc de diminuer les recettes provenant de la vente du foin, ce marché étant moins rémunérateur qu'il ne l'a été dans la période précédente (baisse de 40 % du prix du foin depuis deux ans). La vente de foin ne représente plus que 55 % de sa recette globale en 1993, contre 65 % en 1991.

Dans ce second exemple, comme dans le premier, il ne faut pas ignorer le poids important des subventions liées au cheptel qui représentent le tiers de la recette ovine. Les subventions liées à un concept de l'entretien de l'espace et du milieu naturel (ici procédure article 19) et proportionnelles à la superficie représentent 17 % de la recette ovine. L'observation de ces deux situations montre que la très forte proportion des subventions dans la recette ovine (jusqu'à 50 %) ne paralyse pas la recherche d'améliorations techniques contribuant à l'amélioration des résultats économiques des exploitations.

RÉFÉRENCES

- | | |
|---|---|
| FABRE P., AOM-CA 13, 1993. Elevage ovin des Bouches du Rhône. Evolution sur les dix dernières années. | International Rangeland Congress Montpellier, pp. 626 à 628. |
| FABRE P., AOM-CA 13, 1994. Contexte économique de l'élevage ovin des Bouches du Rhône. | PLUVINAGE J., MERCIER G., 1994. Elevage ovin agriculture et parcours dans les plaines des Bouches du Rhône, un exemple de combinaison efficiente de la gestion de l'espace régional, 52 p. + annexes. |
| PLUVINAGE J., MOLENAT G., 1991. In Actes IVth | |